

**DEMANDE D'AUTORISATION  
D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE  
BOISSONS TEMPORAIRE**  
(DANS installations sportives)

Demande à faire par le Président, le Vice-Président ou le Secrétaire de l'association.

A déposer à la Police Municipale (9 rue de Hennau) – Tél : [02 23 43 10 43](tel:0223431043)

Ou par mail à [police.municipale@montfort-sur-meu.fr](mailto:police.municipale@montfort-sur-meu.fr)

Au maximum 3 mois avant et **au minimum 15 jours avant la manifestation** (date butoir)

Si votre demande est acceptée, vous devrez passer au Poste de Police signer à votre tour l'arrêté du Maire autorisant l'ouverture temporaire de votre débit de boisson.

**NB : Le nombre limite d'autorisations est de 10 par an pour les associations sportives agréées par le ministère des sports ; 4 par an par association organisatrice de manifestation à caractère touristique ; 2 par an par association organisatrice de manifestation à caractère agricole. La durée de la buvette étant limitée à 48 h.**

Monsieur Le Maire,

**Nom de l'association :**

Adresse POSTALE :

Tél. :

Mail :

Je soussigné

Agissant au nom de l'association susnommée, en qualité de Président,

**Ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>e</sup> catégorie :**

À l'occasion de (nom et nature de la manifestation) :

Ce débit temporaire de boissons sera installé (lieu précis) :

Le                      à partir de                      heures et jusqu'à                      heures

OU

Du                      au                      à partir de                      h jusqu'à                      h  
Du                      au                      à partir de                      h jusqu'à                      h

À MONTFORT SUR MEU, le

Signature :